



Séance du Conseil municipal du 17 juin 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, Maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	A. Cogne
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président J. Leresche ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est approuvé par 9 oui et 2 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Bolle de Paoli informe que les promotions auront lieu le samedi 29 juin 2024 à 16h00.

Le vendredi 28 juin à 10h00 aura lieu la distribution des cadeaux et un goûter offert aux enfants.

4. Délibération relative à l'adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne

Il n'y a pas de commentaire sur le rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers.

Mme Bolle de Paoli informe que toutes les communes de la Champagne ont accepté l'adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne. Le vote de la commune de Cartigny sera transmis demain à Confignon ainsi qu'au SAFCO.

Le président passe au vote de la délibération.

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents

1. *D'accepter l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».*
2. *De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.*
3. *De donner les pouvoirs nécessaires à l'exécutif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.*
4. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).*

5. Rapports de commission

Commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets

M. Pontinelli donne lecture du rapport daté du 16 juin 2024.

M. Bavarel demande si une communication a déjà été faite concernant la séance publique agendée au 27 août prochain. Mme Zäch répond que les informations seront transmises prochainement.

Point 1. Plan de Gestion des Evacuations des Eaux (PGEE)

M. George demande s'il existe déjà un début d'explication concernant l'augmentation du coût de l'investissement. Mme Zäch répond qu'au début du chiffrage du projet, toutes les zones impactées n'étaient pas encore connues. Ensuite, il a été compliqué d'obtenir les autorisations, les départements concernés ont demandé plusieurs fois à changer d'options et le bureau d'ingénieurs a dû trouver des solutions plus onéreuses que prévu (pas d'abattage d'arbres, solution en souterrain).

Point 2. Parking rue du Temple et chemin de Tré-la-Villa

Mme Moget demande des précisions sur ce point.

Mme Zäch précise que l'idée de base était que les Anges laissent cet espace à bien plaisir pour les parkings. Il y a eu ensuite un architecte qui a construit à l'intérieur de la rue du Temple et qui a dû utiliser une partie de ces places de parc pour justifier les besoins de son projet. Les Anges

ont été d'accord pour une petite partie, ce qui est dommage car ils seront très impactés le jour où ils voudront vendre le terrain constructible. Ensuite, le terrain n'est pas en très bon état, les Anges ont toujours été d'accord de laisser tout le terrain, mais en réorganisant mieux les places de parking. L'architecte va participer au financement pour ces places de parking et aux demandes d'autorisations.

Sur le chemin de Tré-la-Villa qui est coupée au milieu, il devait être possible de faire également quelques places de parking. Lors des travaux du PGEE qui auront lieu sur la rue du Temple, il faudra sortir les véhicules et cela serait bien, à terme, de garder les véhicules à l'extérieur de la rue. Il y a un travail à effectuer à ce sujet.

M. Y. Cogne demande confirmation, concernant le PGEE, que cela ne coûtera rien à la commune. Mme Zäch confirme.

Il précise également que, sur la rue du Temple, les gens se garent dans le champ. Mme Zäch ajoute que des barrières sont prévues pour canaliser le stationnement.

Point 4. Chemin du Moulin-de-Vert

Mme Zäch informe qu'il y a eu des effondrements suite aux récentes pluies. Le chemin est en mauvais état. De plus, M. Y. Cogne demande des précisions concernant la réexamination du montant de la TVA sur ce point. Mme Zäch répond que, comme le TVA a changé au 1^{er} janvier 2024, les chiffres doivent être réajustés.

6. Propositions et questions

M. Bavarel donne lecture d'une note adressée au CM concernant les panneaux de basket du préau de l'école et une dépense qui viendra en dépassement de budget.

Une solution pour du matériel d'occasion, avec un panier ajustable et rétractable ainsi qu'un sol phono absorbant, a été trouvée en réunissant les différentes personnes intéressées.

M. George demande quelle sera la dimension du sol phono absorbant. M. Bavarel répond qu'il s'agit de la surface pour jouer en 3-3. La bordure sera là pour finaliser la surface du sol phono absorbant qui sera posé sur le sol existant. A étudier.

Le Conseil municipal prend acte que les frais supplémentaires pour ce projet s'élèvent à environ F 15'000.- et représenteront un dépassement pour 2024.

Mme Bolle de Paoli remercie le Conseil municipal pour sa prise de position et informe que l'exécutif ira trouver les 7-8P mercredi matin pour leur annoncer qu'une solution a été trouvée, car ils attendent les nouvelles.

La séance est levée à 21h03.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillère :

.....

.....

.....

Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers

Présents : D. Bolle de Paoli, S. Gisler, G. Vouillamoz, F. Davet

Excusé : A. Roduit

Les membres de l'ORPC Champagne (Bernex, Aire-la-Ville, Cartigny, Avully, Chancy, Avusy, Soral et Laconnex) ont accepté le principe de l'adhésion de la commune de Confignon dans l'ORPC Champagne.

Principal motif de la demande d'adhésion :

Jusqu'à présent membre de l'ORPC Lancy/Cressy, Confignon souhaite rejoindre l'ORPC Champagne car elle collabore déjà beaucoup avec Bernex dans d'autres domaines : pompiers volontaires, police municipale et état-civil.

Aucun effectif d'astreints supplémentaire n'est à prévoir. Aucun coût supplémentaire n'est à prévoir.

Les statuts du groupement seront travaillés et modifiés durant l'été puis votés par les différents CM.

La commission sécurité propose au CM de Cartigny d'accepter la délibération relative à l'adhésion de Confignon à l'ORPC Champagne.

Rapport de la commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets

Présents : Nicolas Pontinelli, président ; Léonie Cocquio ; Johann Leresche ; Axel Roduit ;
Guy Vouillamoz

La commission des routes s'est réunie le mardi **11 juin 2024** en présence de Mme Carine Zach, Maire de Cartigny, et de M. Pierre-Alain Prinz, responsable technique de la commune.

1. Plan de Gestion des Evacuations des Eaux (PGEE)

Le 17 novembre 2023, notre commune a reçu du canton l'autorisation d'entreprendre les travaux pour l'ensemble des secteurs non encore réalisés. Une nouvelle planification a été établie (voir rapport de la commission du 20 janvier 2024).

Le financement desdits travaux repose actuellement sur une délibération du Conseil municipal du 21 février 2017 d'un montant de 3'650'080.-

Le bureau CERA nous a communiqué un nouveau coût de l'investissement final d'un montant de 8'802'993.- TTC, soit une augmentation substantielle de 5'152'913.- ! Même si finalement ces sommes seront remboursées par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), la Commission s'étonne d'un tel écart dans les estimations du coût de ce projet. De plus amples explications sont attendues de notre mandataire.

→ Toutes ces questions de financement seront abordées en commissions réunies finances/routes dès la rentrée.

A noter que le 27 août prochain, une séance publique est prévue avec les propriétaires des secteurs 1 & 2 (Pré-de-Bonne/Trois-Fontaines), l'OCEau, les bureaux CERA/GEOS et les représentants de la Mairie.

2. Parking rue du Temple et chemin de Tré-la-Villa

Pour désengorger la rue du Temple et en amont de la réalisation des travaux du secteur 8 du PGEE (2025), il est envisagé de créer une trentaine de places de parc le long de la rue du Temple et du chemin de Tré-la-Villa (au départ du croisement avec la rue du Trabli). Le coût de ces travaux est estimé à 381'000.- TTC.

→ Le financement de ce projet sera examiné en commissions réunies finances/routes à la rentrée.

3. Pont d'Eaumorte

Ce pont est coupé à la circulation depuis novembre 2020. Il ne sera plus ouvert à la circulation motorisée. D'importants travaux, à la charge des communes d'Avully et de Cartigny, devront être entrepris sur cet ouvrage du patrimoine historique. Le montant des travaux est en attente de chiffrage de la part de notre nouveau mandataire, le bureau EDMS.

→ Une séance commune des commissions des routes des deux communes sera organisée à la rentrée (septembre/octobre).

4. Chemin du Moulin-de-Vert

Un montant de 20'926.55 avait été voté par le Conseil municipal (budget 2023) pour l'étude préliminaire du projet de réaménagement du chemin forestier du Moulin-de-Vert. Ladite étude a estimé à 120'000.- le montant des travaux nécessaires. Notre responsable technique communal doit réexaminer ledit montant avec le bureau d'ingénieur, notamment concernant la TVA.

→ La commission des routes réexaminera ce dossier à la rentrée et fera une proposition au Conseil municipal.

5. Chemin des Curés

Notre responsable technique communal nous informe que l'entretien du chemin des Curés, entre la route de Cartigny et le chemin de l'Etang, requiert beaucoup d'interventions de la part des employés communaux. Cette partie du chemin, en matière du Salève (matière argilo-calcaire 00/15), se dégrade particulièrement vite. Cette dégradation n'est pas due au trafic agricole mais plutôt au trafic privé (propriétaires de chevaux se rendant à la ferme voisine).

Avant d'envisager des mesures limitatives de circulation, la commission demande à M. Prinz d'évaluer le montant des frais de l'entretien annuel de cette partie du chemin des Curés et d'examiner avec des spécialistes la possibilité d'un renforcement structurel dudit chemin.

NP

Note à l'attention du Conseil municipal de Cartigny

Panneau de basket - Demande de dépassement de budget

Rappel de la problématique

Pendant les vacances de Pâques 2024, il a été installé un couvert dans le préau de l'école. Pour ce faire il a fallu enlever un panneau de basket.

Auparavant, le voisinage avait remonté qu'il subit des nuisances liées au bruit, au non-respect des horaires d'utilisation du préau et à l'attitude irrespectueuse d'usagers indécents, en particulier les joueurs de basket.

Il a donc été décidé d'enlever le second panneau de basket et de le remplacer par un panneau mobile et pliable, utilisable par les élèves sur temps scolaire dans un premier temps, puis éventuellement en dehors des horaires de l'école à condition de déterminer qui est responsable de le rentrer/plier.

L'équipe enseignante était au courant et devait informer les enfants à la rentrée. Les vacances scolaires étant plus longues cette année, les enfants/parents et autres utilisateurs ont constaté la disparition des panneaux pendant les vacances avant de recevoir des explications à la rentrée. J. Jaunin a appelé la mairie pendant les vacances pour avoir des informations.

Une pétition a été lancée avant que toutes les informations aient pu être communiquées aux utilisateurs. Elle a été remise à Delphine par les enfants le jour où elle s'est rendue à l'école pour expliquer la situation.

Le contenu de la pétition a beaucoup attristé l'exécutif qui a regretté que les auteurs agitent une grande partie du village avant de s'adresser directement à la mairie pour demander un rendez-vous.

Entre temps, l'exécutif a reçu Jérémy Jaunin à la mairie pour évaluer le meilleur emplacement d'un futur panneau de basket fixe répondant aux besoins de tous.

Séance du 22 mai 2024

Une rencontre a été organisée à la Mairie. Elle a réuni l'exécutif, un représentant du CM, une famille de 3 personnes représentant le voisinage direct, un représentant adulte des enfants utilisateurs ayant accompagné la rédaction de la pétition, un représentant des utilisateurs adultes.

Chacun a pu s'exprimer et écouter les différents arguments avancés. Diverses propositions d'emplacements ont été évoquées et nous nous sommes déterminés sur le meilleur endroit soit sur la petite Plaine à la place ou à côté de la table de ping-pong. Il a été convenu que J. Jaunin se rendrait sur place avec P.-A. Prinz pour évaluer la faisabilité et le coût d'une installation sur cet emplacement.

L'exécutif a précisé que ce coût qui sera en dépassement du budget devra être validé par le CM en juin.

Il a été convenu que J. Jaunin se porterait garant de la bonne utilisation et du respect des horaires (soirs en semaine et samedi, le dimanche le panier serait plié). Il a proposé de demander à Swiss basket la possibilité d'acheter un panier d'occasion pour limiter les coûts.

L'exécutif a rappelé que la salle de gym pouvait être utilisée pour des matchs ou entraînements à deux paniers. Il suffit de s'adresser au secrétariat et réserver une plage horaire disponible. Le dimanche la salle est accessible à condition de jouer les fenêtres fermées.

L'exécutif a aussi rappelé les séances publiques liées au PDC à venir (infos dans le prochain Écho) et espère une large participation des villageois pour réfléchir ensemble à la meilleure organisation des places publiques notamment.

Choix d'une option

Suite à cette séance, MM Prinz et Jaunin se sont rendus sur place pour évaluer la faisabilité d'installer le panneau à la place de la table de ping-pong. Il s'est avéré que pour différentes raisons techniques et pratiques (p. ex. le nouveau réseau d'arrosage automatique du terrain qui a été installé l'an passé, le risque de ballons à devoir récupérer chez le voisin qui n'habite pas sur place etc.) que malheureusement, il n'est pas possible de l'installer à cet endroit. De plus, le surcoût des travaux pour cet emplacement provisoire pourrait s'avérer trop important alors que la place définitive sera discutée cet automne dans le cadre des travaux du PDC.

Le panneau de basket sera donc installé à sa place initiale, dans le préau mais avec un nouveau revêtement de sol qui amorti le bruit. L'exécutif rédigera un règlement en précisant les horaires et en indiquant le numéro de téléphone de la personne qui se porte garante de la bonne utilisation en cas de problème (J. Jaunin).

Une période d'essai sera observée et, si les règles ne sont pas respectées, l'exécutif se réservera le droit d'enlever le panneau.

Budget

Le coût des travaux est estimé à 15'000 F : environ 6'000 F pour l'acquisition d'un panneau d'occasion auprès de Swiss Basket et de 6'000 à 8'000 F pour l'achat/installation d'un revêtement de sol phono absorbant et une bordure.

Demande de dépassement de crédit

Le CM est donc saisi d'une demande de dépassement de budget de F 15000.- à voter lors de la séance du lundi 17 juin 2024.

Suite

Si le CM vote ce dépassement de budget, les travaux seront réalisés d'ici fin juin afin que le panneau de basket puisse être opérationnel cet été pour la période d'essai.

Le cas échéant, les personnes qui ont participé à la séance du 22 mai, en particulier le voisinage, seront informées de l'emplacement choisi, à savoir dans le préau. L'option de la petite Plaine, trop compliqué à mettre en œuvre n'étant pas retenue.

Philippe Bavarel, membre de la commission culture, loisirs, sports

10 juin 2024